

Peine confirmée pour avoir défiguré son ami

Justice | Le Montpelliérain avait fait appel de sa condamnation. Le tribunal a maintenu trois ans de prison, la moitié ferme.

B en sur les faits voilà... Je reconnais. C'est pas bien, j'ai menti. J'avais une tige en fer dans ma sacoche », lâche Souaheil. Avant d'évoquer, depuis la barre, l'éventuelle présence d'un couteau suisse.

Chose certaine : c'est bien lui qui, dans la nuit du 5 avril dernier, dans le quartier d'Antigone, a tailladé le visage et le scalp d'un ami d'enfance de deux ans son aîné. Et dont la genèse tient en un motif futile.

« Il avait un tournevis lui aussi. Il a essayé de me toucher, moi aussi. Ça c'est passé trop, trop vite! Je sais qu'il me faut une punition. Mais ça me fait une perte de temps (sic) malgré que j'ai pas été un ange », poursuit le Montpelliérain, âgé de 20 ans, face aux magistrats de des appels correctionnels.

« Les demi-vérités, cela n'existe pas! La justice, elle, est entière »

M^e Valérie Soulié

Un cheminement vers la repentance qui ne trouve aucun écho auprès de M^e Soulié, l'avocate dont le client rappelle cette blessure courant de la commissure de la lèvre jusqu'à une oreille et ses deux autres plaies striant la tête de la victime. Des blessures qui avaient nécessité 41 points de suture et la pose de trente agrafes. Et l'avocate de s'insurger contre cet appel formé par le jeune homme et son conseil. Motivé par un réexamen différent du dossier avec, en ligne de mire, un partage de responsabilité. « Si, aujourd'hui, on le retient dans un



■ Les faits avaient eu lieu à Antigone. Bilan : 41 points et 30 agrafes pour la victime.

dossier comme celui-là, c'est la porte ouverte à n'importe quoi ! Un témoin a dit avoir été empêché par le prévenu d'appeler les secours. Et là, on vient vous dire : "Je suis désolé, c'est parti tout seul". C'est inadmissible ! Les demi-vérités, cela n'existe pas ! La justice, elle, est entière. »

Vu depuis le perchoir de l'avocat général Denier, c'est tout aussi clair. « La peine me paraît équilibrée, correspondant à la gravité du geste et à la personnalité de l'intéressé. Je ne vois pas ce que la cour peut faire de plus. » Et le magistrat de confirmer les réquisitions prises en première instance. Soit trois ans d'emprisonnement, dont une partie assortie d'un sursis et d'une mise à

l'épreuve deux années de rang.

« On n'a pas fait appel pour faire appel, pour le plaisir ! », s'agace M^e Gaillard en défense. L'auxiliaire étant persuadée que les coups portés par son client l'ont été pour se dégager de l'emprise de la victime, beaucoup plus imposante physiquement et de deux ans son aîné.

Reste qu'à l'issue de leur délibéré, président et conseillers ont confirmé la peine dont avait écopé Souaheil devant le tribunal correctionnel : trois ans dont dix-huit mois ferme. Renvoyant celui-ci en geôle pour y purger la partie ferme de sa peine.

JEAN-FRANÇOIS CODOMIÉ
jfcodomie@midilibre.com

Six mois ferme pour le roulottier

Justice | Il sévissait près du pont du Diable, à Aniane.

Les roulottiers le savent : aux abords des sites touristiques, certains vacanciers imprudents laissent des objets de valeur dans leur véhicule. Même s'il s'en défend, Mikaël J., 30 ans, toxicomane affichant 17 condamnations, a été interpellé par les gendarmes le 1^{er} juillet à proximité du pont du Diable, à Aniane, après

l'alerte donnée par une femme victime d'un vol. Deux voitures avaient été forcées. Dans son scooter, les enquêteurs ont retrouvé des objets volés. Chez lui, 3 g d'héroïne ont été saisis. « C'est pas moi, j'ai juste demandé l'heure à la dame, s'est défendu le mis en cause, jugé lundi en comparution immédiate. J'étais au

pont du Diable, j'attendais quelqu'un. » Il conteste aussi les autres vols, affirmant avoir prêté son scooter à des amis, il n'a pas convaincu le tribunal. « Où que l'on regarde, vous êtes coincé ! » Le parquet a requis un an ferme ; il a écopé de six mois ferme et six mois avec sursis.



Y. P. ■ Le 1^{er} juillet. L'alerte a été donnée par une victime

Fausse Kalachnikov, vrais coups et sévices

Cévennes | Un marginal mis en examen.

Damien R., un marginal de 31 ans, a été mis en examen et écroué ce mercredi soir à la suite de son arrestation, lundi. Cet individu est soupçonné d'avoir sévèrement amoché une femme qui l'hébergeait en lui infligeant aussi des sévices pour mieux lui voler sa carte bancaire.

Il sort une réplique de pistolet automatique dans le tram

Cette sordide affaire a démarré de manière rocambolesque, lundi, dans le tramway. Le mis en cause, totalement ivre, s'est mis à hurler dans la rame qu'il allait sortir une Kalachnikov en montrant effectivement une arme de guerre... Les policiers, alertés, l'ont interpellé quelques minutes plus tard au niveau du square

Planchon. L'arme s'est révélée être une réplique de pistolet automatique tirant des billes. Mais il y avait du sang dessus, ainsi que sur son pantalon et les enquêteurs ont retrouvé sur lui des papiers et la carte bancaire d'une femme.

Damien R. a reconnu qu'il était accueilli chez elle et son compagnon, aux Cévennes. Sur place, les agents ont fini par retrouver la victime chez la voisine : elle avait été sérieusement blessée au visage et présentait aussi des traces de brûlure de cigarette sur le corps. Enfermée dans son logement, elle avait réussi à s'enfuir par la fenêtre. Son compagnon aurait également reçu des coups et aurait été drogué par le mis en cause.

YANNICK PHILIPPONNAT
yphilipponat@midilibre.com

FAITS DIVERS

Villetelle

Retrouvé mort non loin de son scooter

Un habitant de Villetelle âgé d'une soixantaine d'années a été retrouvé mort ce mercredi matin sur la RD 110, la route de Saturargues. Son scooter se trouvait non loin, dans le fossé, dans une courbe. Reste maintenant à connaître les circonstances ayant conduit à l'accident.

l'hôpital de Lunel. L'auteur du coup de feu a été interpellé très rapidement par les gendarmes dans le secteur de la place de La Poste. Une première altercation avait déjà eu lieu dans l'après-midi à Aigues-Mortes.

Grabels Un hectare part en fumée

Un incendie s'est déclaré hier, vers 15h, sur la D102, à Grabels, entre cette commune et Vailhauquès. Les pompiers ont aussitôt mobilisé de gros moyens face au feu attisé par les rafales de vent du nord. Deux groupes spécialisés se sont rendus sur place, aidés par les avions bombardiers d'eau départementaux. Les moyens nationaux, les Canadair, en guet aérien dans le secteur, ont aussi été appelés en renfort mais ils n'ont pu intervenir en raison du caractère trop escarpé du site. Le sinistre a été rapidement circonscrit et a détruit un hectare de garrigue.

Aigues-Mortes

Une rixe et deux blessés

Mardi soir, vers 21 h 30, deux hommes de 44 et 31 ans ont été légèrement blessés lors d'une rixe à Aigues-Mortes dans le quartier des Bosquets. L'une des victimes a été renversée par une voiture, la seconde a été touchée par un tir de pistolet à grenailles. Les blessés ont été secourus par les pompiers et transportés à

Un an après, le blocus de Gaza dure toujours

Palestine | Rassemblement hier soir.



■ Les militants se sont rassemblés sur la Comédie.

J.-M. MART

Une quarantaine de personnes s'est retrouvée sur la Comédie, ce mercredi soir, un an après le début de la vaste offensive israélienne menée dans la bande de Gaza qui allait faire 2 200 victimes. D'importantes manifestations allaient alors se dérouler dans de nombreuses villes et no-

tamment Montpellier. Un an après, les militants, réunis par l'Association France-Palestine solidarité 34, ont dénoncé le maintien du blocus « illégal et inhumain » du territoire palestinien, un isolement « hermétique qui empêche notamment tout début de reconstruction ».

JOUEZ & GAGNEZ !



GAGNEZ VOS INVITATIONS

2 places par gagnant et par jeu.

Tous les jours sur **Midilibre.fr**

Midi Libre

JOUEZ & GAGNEZ !



GAGNEZ VOS INVITATIONS

2 places par gagnant et par jeu.

Tous les jours sur **Midilibre.fr**

Midi Libre